

TITRE

N° CD12

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 novembre 2024

INSTAURER UN MORATOIRE SUR LES PROJETS ROUTIERS ET AUTOROUTIERS - (N° 417)

AMENDEMENT

N° CD12

présenté par

M. Blairy

TITRE

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.